

AB

137869

M

f^o A



MEMOIRE

Concernant les Interest

& la Conduite

DE

Son Altesse Electorale

DE

BRANDENBOURG

Touchant la

PAIX GENERALE.



l'An M. DC. LXXVIII.

0001

*Rab. or
D. unpt 10
H. d. u. s. y. 1*



Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

ne
co
rite
de
pli
a p
este
pai
stie
Tr

Faint, illegible text at the bottom of the page, possibly bleed-through.



*Memoire concernant
les Interest & la Con-
duite de Son Altesse E-
lectorale de Branden-
bourg.*

CEux qui sont tant soit
peu informez des
affaires publiques,
ne peuvent pas ignorer avec
combien de soin & de sincerité
Son Altesse Electorale
de Brandenbourg s'est ap-
pliqué depuis quelque temps
a procurer autant qu'il luy a
esté aucunement possible la
paix universelle de la Chre-
stienté, & a faire cesser les
Troubles & les guerres qui
A 2 l'at-

4
l'affigent depuis quelques
années, & qui ont esté cau-
se d'une si grande effusion de
sang, & de la derniere deso-
lation & ruine d'une infinité
de peuples.

Son Altesse Electorale
ne pouvoit pas donner une
preuve plus evidante de la
sincerité de ses intentions a
cet Esgard que par les Com-
missions & les ordres dont
Elle à pourveu de temps en
temps ses Ambassadeurs &
Ministres Plenipotentiaires
tant a Nimmege qz'a la Ha-
ye, & du pouvoir qu'Elle
leur a donné pour la promp-
te conclusion & signature ou
d'une Juste & raisonnable
paix

5
paix ou d'un Armistice qui
semble estre la voye la plus
courte & la plus aiséé pour y
parvenir.

Il y a plus de quatre Mois
qu'Elle en a fait faire toutes
fortes de devoirs & de pro-
positions, s'estant en mesme
temps expliqué qu'a l'esgard
de la satisfaction & de la seu-
reté qu'elle peut & doit rai-
sonnablement pretendre,
avec tant de moderation, que
si la France & la Suede y
avoient voulu concourir tout
de bon, il y auroit desia quel-
que temps, qu'on seroit
venu a bout d'une affaire si
salutaire, & que la paix se-
roit restablie aussi bien dans

A 3 le

le Nord comme Elle est en partie en ces quartiers cy.

Mais tout le Monde sçait les obstacles que la Suede y a apporté, & y apporte encore presentement, se flatant tantost de la paix particuliere que la France a fait avec l'Espagne & les Provinces Unies des Pais-bas, tantost de la diversion que leur armée de Livonie feroit en Prusse, & que les armes de France feroient sur le Rhin, tantost sur les mauvais succes de Son Altesse Electorale en Pomeranie, ou le bon Dieu pourtant a beny les Armes & les soins infatigables de ce Prince de tels progresz, qu'il les

7
auroit pü desirer & souhait-
ter.

Il est outre cela notoire
que ce n'est que la Suede qui
a jusques icy empeché la con-
clusion de l'armistice, dont
pourtant Elle auroit profité
le plus & que c'est Elle qui a
travaillé pour cette fin avec
les instances les plus pressan-
tes auprez de la France, qui
le jugoit autrement le moyen
le plus convenable pour ve-
nir à la paix, ainsi que Mes-
sieurs les Ambassadeurs de
Suede sont obligez de l'ad-
voüer eux même, & qu'ils
en sont convaincus par quan-
tité de Lettres interceptées,
dans les quelles tous leurs

Mi.

Ministres contestent avec la derniere ardeur d'estre persuadés qu'il n'y a rien au monde qui puisse plus nuire a leur interest & a leur desseins qu'un armistice.

Il est vray qu'on en a voulu imputer aussy en partie quelque cause à l'Ambassadeur de Son Altesse Electorale ; Mais si on luy veut faire justice & considerer avec attention l'Apologie qu'il en a faite & a la quelle on ce remet, on le trouvera entierement innocent.

Tous les Alliez & les Mediateurs sçavent comment il s'est expliqué sur cet article de temps, & que non
ob-

9
obstant le grand prejudice
que l'Armistice auroit pu
apporter aux affaires de Son
Altesse Electorale qui avoit
fait des grandes apprets pour
la Campagne en Pomeranie
on l'accepteroit pourtant
avec tous les articles & tou-
tes les conditions, que les
autres Alliez auroient accor-
des. Et comme Son *Altesse*
Electorale n'a jamais eu la
moindre intention de se se-
parer en cette affaire de ses
Alliez, ainsi il est vray que
même apres la prise de Stral-
funt Elle a donné ordre à
ses Ambassadeurs & Mini-
stres à Nimmegue de decla-
rer comme ils ont fait, qu'en

A 5 cas,

cas, que l'armistice auroit desia esté establie, Elle satisferoit avec une foy tres exacte & religieuse à tout ce dont on seroit convenu pour l'amour du repos commun & le retablissement de la paix de la Chrestienté, sans avoir esgard au prejudice & au dommage qu'Elle en pourroit souffrir dans ces interest particuliers.

Puis qu'il ne tient donc qu'à la Suede, que cette malheureuse guerre cesse a la fin en tous les endroits de l'Europe, ou par une Paix juste, raisonnable & seure, ou par une armistice comme l'unique moyen a y parvenir:

venir. Leurs Hautes Puif-
 fances font requis de la part
 de Son Altesse Electorale
 de Brandenbourg de procu-
 rer l'un ou l'autre, & d'y tra-
 vailler avec toutes fortes de
 soin, & avec une telle vigeur
 que l'on s'en puisse promet-
 tre quelque bon effet, ils sça-
 vent mieux qu'on leur peut
 representer les moyens que
 pourront faciliter une affai-
 re de si grande consequence;
 Cependant Son Altesse Ele-
 ctorale se persuade que fai-
 sant reflexion sur l'interest
 public, sur la seureté de leur
 Estat, sur la conservation
 du repos dans leurs Provin-
 ces & enfin sur les Trait-
 tés.

tés & les alliances qu'ils ont contracté avec Son *Altesse* Electorale qu'entre autre Voyes on y puisse agir en conformité des considerations qui suivent.

I. De représenter à la France combien la Suede abuse de leur assistance, voulant obliger le Roy Tres-Chrestien a reparer leur mauvaise conduite & à payer les fautes qu'Eux mesmes ont commises & par lesquelles ils se sont attirées leurs malheurs.

II. Que Son *Altesse* Electorale se promet de la generosité du Roy Tres Chrestien qu'apres que sa Majesté

a.

a desia fait pour la Suede plus qu'Elle n'estoit obligée de faire, & qu'on abuse avec tant d'enormité de ses bontés; Il voudra bien achever un ouvrage qu'il a si glorieusement commencé, & procurer une paix juste & seure a la Chrestienté, apres que pour l'amour de cette paix sa Majesté a desia sacrifié de si belles & des si importantes places qu'Elle rend a l'Espagne & à l'Estat.

III. Que le Roy T. C. ne peut continuer la Guerre sans donner en mesme temps les Grandes & justes jaloussiés à tous ses Voisins & surtout à l'Angleterre & à leurs
Rau-

Hautes Puissances & sans
mettre toute la Chrestienté
de nouveau dans la derniere
consternation.

IV. De bien représenter
à la France les Inconve-
nients qui arriveroient si sa
Majesté vouloit entrer avec
son Armée dans le Pais de
Cleves & d'y occuper au-
cune place, estant impossible
de s'imaginer seulement que
la seureté & le repos de ces
Provinces ne fussent alors
dans un danger evident &
qu'elles seroient en ce cas in-
dispensablement obligés d'y
pourvoir d'une ou d'autre
maniere.

V. Que sa Majesté ayant
ju-



jugé nécessaire ou convenable à la seureté de cet Estat de leur accorder une Barriere du Costé de la Brande , qu'indisputablement & pour des raisons tres evidentes cette Barriere leur est beaucoup plus nécessaire du costé du Rhin.

VI. Que c'est pour cela que Messieurs les Estats aussi bien que l'Angleterre mesme a fait de si grandes instances & remonstrances pour la Neutralité du Pais de Cleves & des places voisines sur quoy on leur a fait esperer aussi une Declaratiõ satisfactoire, lors que les Ambaf. de cet Estat arriveroient à
Pa.



Paris, dont ils devroient se promettre un effet entier puis qu'il y va de leurs plus tendres Interests & de la tranquillité de leurs Estat, la quelle doit estre necessairement brouillée, en cas que le Roy Tres-Chrestien transportast la Guerre dans le Pais de Cleves.

VII. Que cette Neutralité est l'unique moyen de conserver cet Estat en repos quand la Paix ou l'Armistice au quel S. Altesse Electorale est presté d'entrer, ne pourroit pas encor estre si tost arresté ou conclu.

VIII. Que la France par l'invasion qu'elle pourroit
fai.



faire dans ce Pais de Cleves ne profiteroit gueres ou rien, dont les Suedois puissent esperer aucune ressource, puis qu'en cas que l'Invasion que les Suedois menacent de faire en Prusse, ne se feroit pas, Son Altesse Electorale se peut tourner avec son Armée & avec les forces de ses alliez, qui feroient un bon corps de trente à quarante mille hommes vers le Rhin, pour faire teste à l'Armée de France, ce qui renouveleroit les troubles de la Guerre en ces Quartiers.

IX. Qu'en fin S. A. E. en cas qu'Elle seroit obligé d'envoyer son Armée en Prusse

se

le contre les Suedois, peut
 abandonner pour quelque
 temps ses Estats de Cleve
 sans s'imcommoder, puisqu'
 aussi bien Elle n'en tire rien,
 & qu' ils ne fournissent pas
 tant que le petit corps d'Ar-
 meé qui s'y trouve presente-
 ment coute á estre entretenu,
 étant d'ailleurs assureé que
 les Francois quoy qu'ils
 puissent peut estre s'en ren-
 dre á la fin Maistres & ruiner
 le País, ne pourront pourtant
 jamais songer á le garder, &
 qu'ils seront obligez á la fin
 d'une ou d'autre maniere
 ou de le rendre ou de l'aban-
 donner.

Outre que la Suede mesme
 ne

ne profitera rien de l'invasiõ
qu'Elle pourra faire en Prus-
se, ainsy que leurs Ministres
& Ambassadeurs l'advoûent
eux mesmes & asseurent que
tous les avantages , qu'ils y
pourroient acquerir ne sero-
ient pas pour la Suede mais
pour le Roy de Pologne,
qui en seroit convenu desia
avec eux, ce qu'on a pourtant
de la peine á croire, puisque
Son Altesse Electorale n'a ja-
mais donné aucun sujet le-
gitime à sa Majesté de faire
ces sortes de conventions
contre luy, & qu'Elle à tous-
jours fait son possible pour
vivre en bonne Paix, & pour
demeurer en bonne corres-
pon-

pondence avec le Roy & la
Republique de Pologne.

Il est superflu de proposer
ou de suggerer d'autres cōsi-
derations à leurs Hautes Puif-
sances qui selon leurs gran-
des lumieres & selon l'entiere
connoissance qu' ils ont de
leurs veritables interests jo-
inte à l'amitié qu'ils ont pour
Son Altesse Electorale com-
me au Prince le plus étroite-
ment lié avec eux, & qui à
sacrifié & exposé tout ce qu'il
à de plus precieux au monde
pour l'amour d'eux, sçauront
faire de telles remonstrances
& les accompagner d'une
telle vigueur, que si la Paix
generale ne pourroit pas
estre

estre si tost conclue par les
obstacles que les Ennemis y
apportent , on puisse venir
au moins à l'establissement
d'un *Armistice* ou bien que
la tranquillité de cet Estat
puisse estre conservée & af-
fermie par la Neutralité du
Pais de Cleves , de Marck ,
de Ravensberg & des Provin-
ces Voisines. Fait à la Haye
le 10. November. 1678.



Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.



737869

R

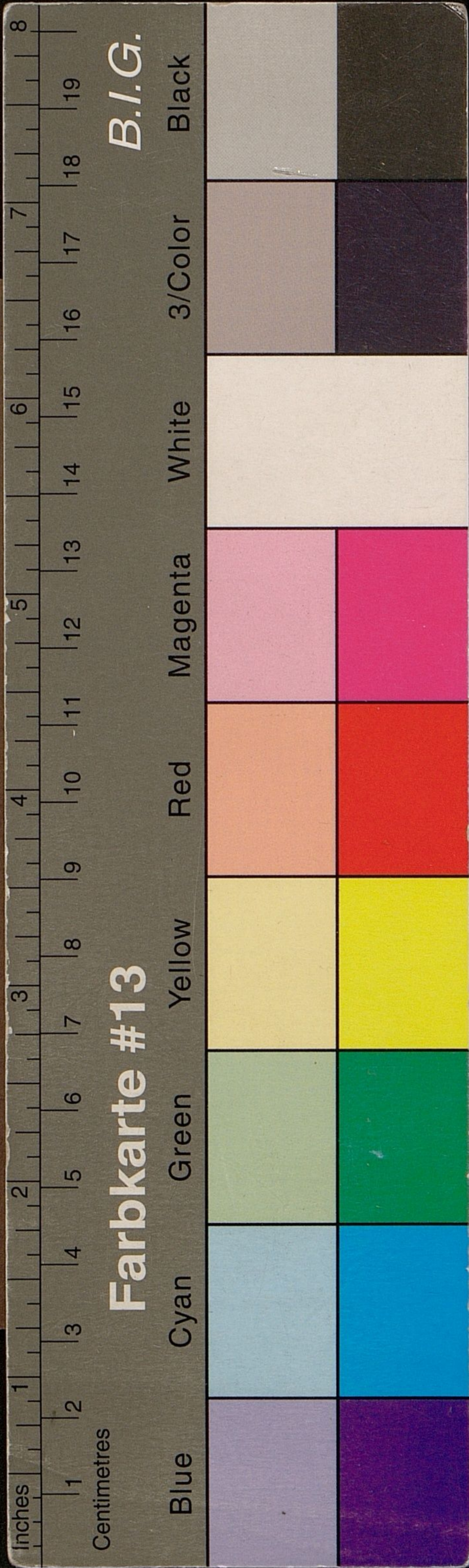
VD17

ULB Halle

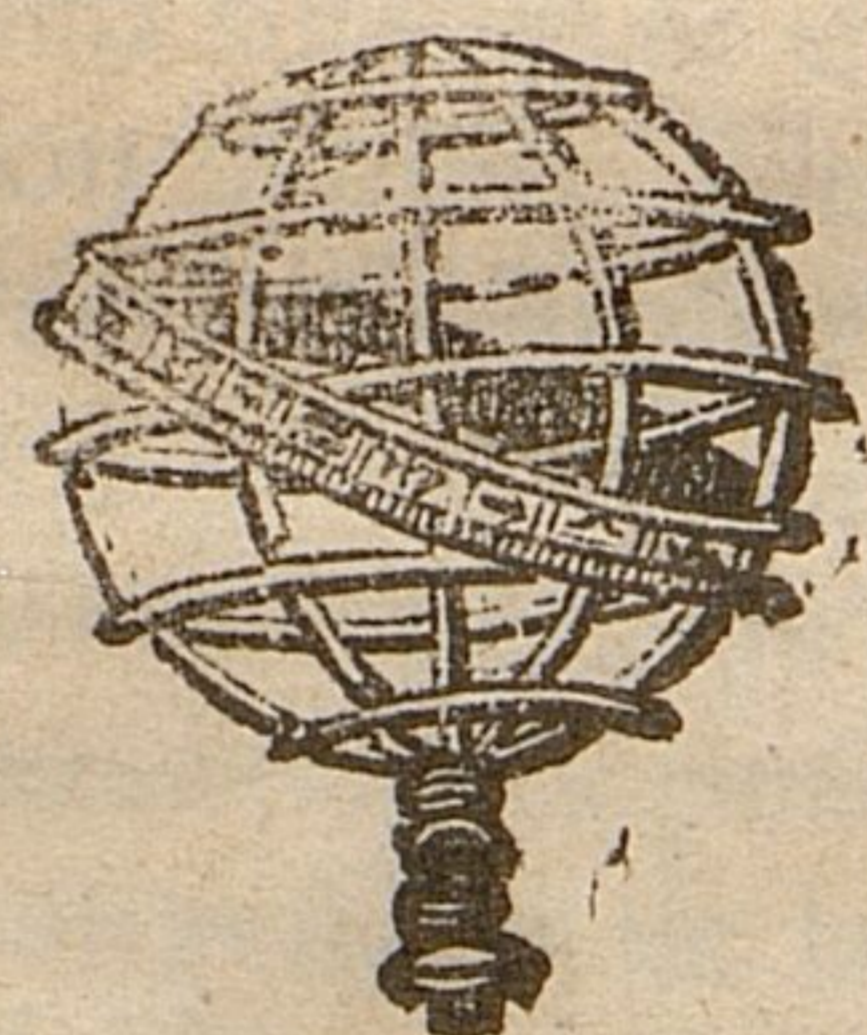
3

007 397 046





MEMOIRE 0001
*Concernant les Interests
 & la Conduite*
 DE
 Son Altesse Electorale
 DE
BRANDENBOURG
 Touchant la
PAIX GENERALE.



*Rab. ov
 Brunet
 Forsterly*

l'An M. DC. LXXVIII.

